



Patrimoine naturel  
et eau



Cadre de vie,  
urbanisme,  
patrimoine bâti



Développement  
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG



# Patrimoine naturel et eau

## Coordonner et mener des inventaires et suivis sur le territoire

Patrimoine naturel et eau

Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti

Développement rural

Écocitoyenneté

Évaluation, SIG



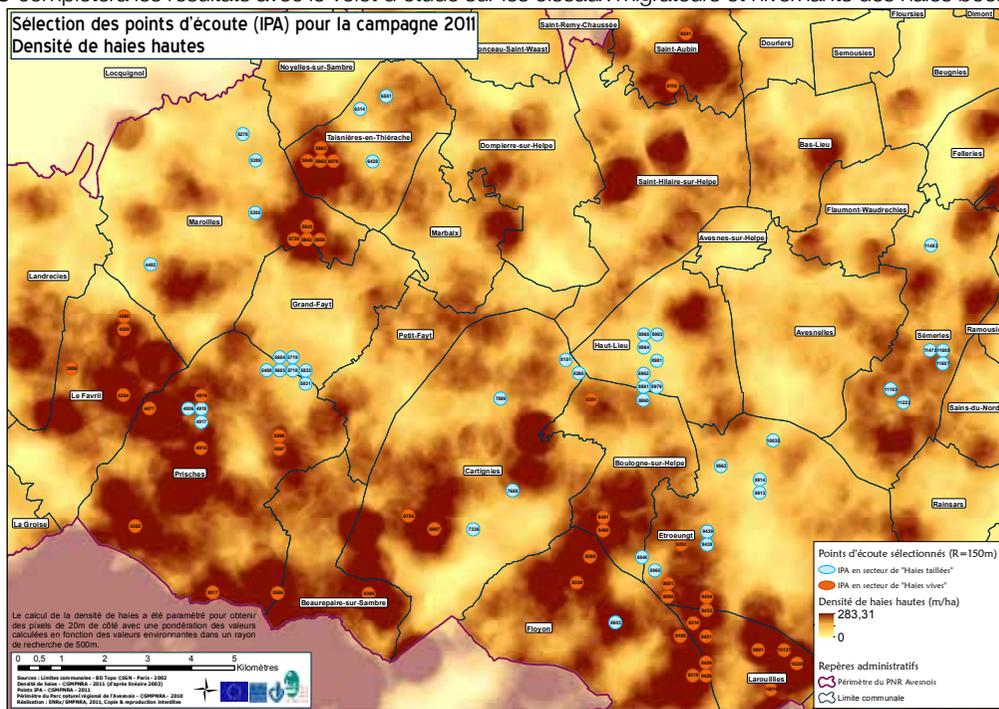
Éléments bocagers

### Étude des impacts des modes de gestion du bocage en Avesnois sur la communauté d'oiseaux nicheurs des haies

Le Parc a été invité par la Fédération des chasseurs du Nord (FDC) à participer à un programme d'études multi-partenarial sur l'évaluation des impacts des modes de gestion du bocage de l'Avesnois sur la faune sauvage en 2009. Une convention d'étude a ainsi été signée par le Parc avec la FDC, la Fédération régionale des chasseurs du Nord - Pas-de-Calais et l'ONCFS. Depuis 2010, le Parc a pris en charge le volet d'étude sur les oiseaux nicheurs des haies bocagères. 2 passages sur 90 points d'écoute des oiseaux répartis sur 15 communes du territoire ont été menés par un stagiaire du Parc et ont permis de contacter 53 espèces en 2011. Parallèlement, une stagiaire de la FDC a mené le travail de description des haies. Au bout de deux années d'études des oiseaux nicheurs, des résultats concluants ont permis de mettre en valeur les paramètres de gestion de la haie les plus influents pour les oiseaux nicheurs, à savoir :

- les dimensions de la haie (hauteur et largeur) : plus les haies sont hautes et larges, et plus elles accueillent de nombreux oiseaux, appartenant à plus d'espèces différentes, dont des espèces plus remarquables ;
- le mode d'utilisation des terres (prairies/cultures) : Les haies bordant des prairies permanentes sont plus favorables à l'accueil des oiseaux.

La FDC complètera les résultats avec le volet d'étude sur les oiseaux migrateurs et hivernants des haies bocagères.



### Étude des capacités de déplacement des odonates sur un réseau de mares du bocage de l'Avesnois

En 2009, le Parc et le Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais avaient initié une étude partenariale afin d'améliorer les connaissances sur les libellules du territoire, notamment sur leurs capacités de déplacement entre les mares. La question posée était « sur quelles distances les libellules se déplacent-elles à partir de la mare qui les a vu naître ? ». Pour y répondre, une étude de capture-marquage-recapture (marquage inoffensif à l'aide d'un feutre sur l'aile) a été initiée en 2009, et reconduite en 2011 pour compléter le lot de données, insuffisantes pour des résultats statistiques fiables. Les mauvaises conditions météorologiques de 2011 n'ont cependant pas permis de collecter suffisamment de données. L'étude sera poursuivie en 2013.



Libellule marquée (orthetrum)



Site d'étude en vallée de Sambre (Maroilles)

#### QUELQUES CHIFFRES

- 90 points d'écoutes pour les oiseaux
- 2 paramètres majeurs influant sur l'accueil des oiseaux dans les haies bocagères
- 8 mares suivies pour les libellules
- 2 rapports d'étude
- 1 convention d'étude multi-partenariale

#### CONTACT

Pauline Cabaret  
Tél. : 03 27 77 52 61

#### PARTENAIRES

- Fédération des chasseurs du Nord
- Fédération régionale de chasse NPDC
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Groupe ornithologique et naturaliste NPDC
- Conservatoire d'espaces naturels NPDC
- Espaces naturels régionaux



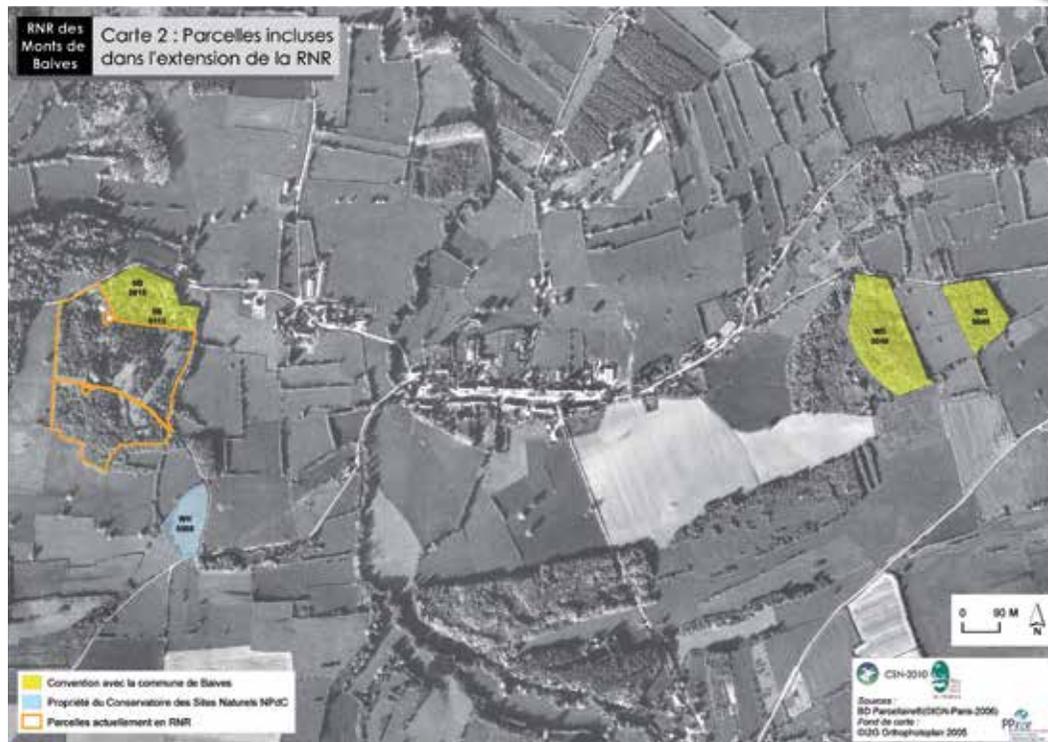
La Réserve naturelle régionale des Monts de Baives, propriété de la commune de Baives, est un site qui possède une valeur patrimoniale exceptionnelle. La gestion de la réserve est déléguée au Parc et au Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais (CEN). Le Parc a en charge l'organisation de chantiers avec les structures du territoire, l'animation du contrat Natura 2000, la coordination des sorties sur le site et la mise en place de travaux pédagogiques avec l'école communale. Les autres travaux de gestion, la concertation et les missions d'inventaires et de suivis écologiques reviennent au CEN.

L'ensemble des travaux s'inscrivent dans le plan de gestion 2010-2014 de la réserve.

Cette année quatre chantiers ont eu lieu afin d'assurer la restauration et l'entretien des pelouses calcicoles du site ;

- Un chantier bénévole organisé avec l'association « Les blongios : la nature en chantier » s'est déroulé en avril, pour le ramassage de produits de fauche et la coupe de rejets ligneux ;
- Un chantier pédagogique en octobre avec le LEAP de Bavay dans l'objectif de reconstituer des lisières favorables à certaines espèces faunistiques et floristiques remarquables ;
- Un chantier écologique en décembre dans le cadre du contrat Natura 2000 de la commune de Baives, ayant pour but la réouverture des pelouses calcicoles par débroussaillage et exportation des produits ligneux ;
- Un chantier d'affouage (coupe de bois à destination des habitants) fin 2011 dans un objectif identique de reconstitution des pelouses.

Le Parc a présenté au CSRPN le dossier de demande d'extension de la RNR réalisé par le CEN, cela permettrait d'agrandir la réserve en passant de 9.85 hectares à 18 hectares. La procédure d'extension prévoit une validation par les commissions du Conseil régional pour une extension effective fin 2012.



Création de lisières à Baives



Chantier d'affouage RNR de Baives



Patrimoine naturel et eau



Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti



Développement rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

4 chantiers  
1 procédure d'extension de la RNR

CONTACT

Fabien Charlet  
Tél. : 03 27 77 51 67  
Pauline Cabaret  
Tél. : 03 27 77 52 61

PARTENAIRES

Conseil Régional, commune de Baives, Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN), Comité consultatif de gestion de la RNR, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), Association « Les blongios, la nature en chantier », Lycée d'enseignement agricole et professionnel de Bavay.

# Aménager des sites favorables aux espèces remarquables du territoire

Patrimoine naturel et eau

Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti

Développement rural

Écocitoyenneté

Évaluation, SIG

**QUELQUES CHIFFRES**

- 1 mairie aménagée
- 3 églises diagnostiquées

**CONTACT**

Fabien Charlet  
Tél. : 03 27 77 51 67

**PARTENAIRES**

CMNF, communes de Solrinnes, Haut-lieu, Sars-Poteries et Villers-pol.

Depuis 2003, lorsqu'une commune le sollicite, le Parc propose son accompagnement pour la réalisation d'un programme de travaux d'aménagement des bâtiments communaux (clochers, caves) visant à faciliter l'occupation de ces lieux par les chauves-souris mais également l'occupation d'oiseaux qui nichent dans les clochers, comme la chouette effraie et le martinet noir.

Cette action permet la réalisation d'actions concrètes pour la protection d'espèces protégées ou fragiles.

En 2011, quatre sites ont été diagnostiqués sur les communes de Solrinnes, Haut-lieu, Sars-Poteries et Villers-pol. afin d'évaluer leur intérêt vis-à-vis des espèces citées ci-dessus. Pour les clochers d'églises, si le site présentait un intérêt, des dispositifs d'ouverture et d'occultation ont été posés afin d'empêcher les pigeons de rentrer dans l'édifice tout en laissant passer les chauves-souris et chouettes effraies. Des nichoirs pour les oiseaux ont par ailleurs été disposés. Dans les sites d'hibernation (caves, blockhaus), seule une ouverture a été aménagée pour le passage des chauves-souris.

Enfin, un dossier technique a été élaboré pour chacun des sites diagnostiqués. Les aménagements les plus conséquents seront pris en charge par le Parc en 2012.

L'un des sites a bénéficié d'un aménagement en 2011. Il s'agit de la mairie de Solrinnes, qui a été aménagée en site de reproduction et d'hibernation pour les chiroptères. Ce site permettra ainsi d'héberger des chauves-souris toute l'année. Dans le grenier, un nichoir a été disposé pour la chouette effraie ainsi que des gîtes pour les chauves-souris. Dans la cave, des briques creuses ont été posées afin de servir de refuge hivernal aux chiroptères, les murs ne présentant pas de fissures favorables. Un conventionnement a été établi entre la commune et le Syndicat mixte du Parc pour la gestion des aménagements (inventaires, réparations...).



Brique à chiroptères à Solrinnes



Obturation d'une fenêtre pour les chiroptères



Passage à chiroptères à Solrinnes



Nichoir à Chouette effraie

Le Parc est amené à rendre des avis consultatifs sur des programmes, projet de travaux ou de création d'infrastructures soumis à étude d'impacts, études d'incidences ou à la loi sur l'eau.

Concernant les études d'impacts et/ou d'incidences, les techniciens du Parc apportent leur expertise pour :

- l'apport de conseils techniques aux porteurs de projets ou bureaux d'études prestataires lors d'une consultation du Parc en amont des études ;
- la rédaction de la partie « milieux naturels » contenue dans les préavis, lorsque les maîtres d'ouvrage en font la demande, puis dans les avis consultatifs réglementaires du Syndicat mixte du Parc. Pour cela, une analyse du diagnostic écologique est réalisée (prise en compte des données existantes via la consultation du Réseau des acteurs de l'information naturaliste, appropriation des protocoles et périodes d'inventaires appropriés, justesse de l'évaluation patrimoniale et des enjeux écologiques, ...). L'analyse des propositions de mesures compensatoires est également réalisée le cas échéant.

En 2011, les techniciens du Syndicat mixte du Parc spécialisés dans les milieux naturels ont apporté leur expertise lors :

- d'un avis réglementaire sur un dossier d'étude d'impacts et incidences ;
- d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement ;
- du suivi de l'application de mesures compensatoires liées à un dossier d'étude d'impacts et incidences pour lequel un avis réglementaire a été rendu en 2010 ;
- de l'accompagnement d'un propriétaire privé souhaitant la reconversion de son site carrier après l'exploitation pour la prise en compte de la biodiversité existante sur le site et la réalisation d'aménagements visant à favoriser son développement ;
- de l'accompagnement d'un maître d'ouvrage public en amont des études faune/flore et de l'étude d'impact d'un projet de création d'infrastructures.



Site carrier à reconvertir



Site carrier à reconvertir



Site carrier à reconvertir



Site carrier à reconvertir



Patrimoine naturel et eau



Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti



Développement rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

- 1 porteur de projet public accompagné en amont du lancement d'étude d'impacts
- 2 expertises techniques dans le cadre d'avis réglementaire du Syndicat mixte du Parc
- 1 porteur de projet privé accompagné pour la reconversion d'un site carrier
- 1 porteur de projet privé accompagné pour la mise en œuvre de mesures compensatoires

CONTACT

Fabien Charlet  
Tél. : 03 27 77 51 67

PARTENAIRES

DDTM, DREAL, porteurs de projets privés et publics, associations naturalistes locales.



Patrimoine naturel et eau



Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti



Développement rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

**QUELQUES CHIFFRES**

- 1 espèce disparue en tant que nicheuse
- 1 action mise en place en amont d'un Plan régional d'action pour la Pie-grièche grise
- 25 agriculteurs enquêtés
- Contribution à 3 plans de restauration d'espèces menacées

**CONTACT**

Pauline Cabaret  
Tél. : 03 27 77 52 61

**PARTENAIRES**

DREAL, Conseil régional, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, Groupe des naturalistes de l'Avesnois, Conservatoire des espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais,

**Accompagner et mettre en oeuvre des plans de restauration en faveur des espèces menacées**

**La Pie-grièche grise**

La Pie-grièche grise est un oiseau indicateur d'un bocage préservé, composé de prairies de fauche et pâtures humides, de haies hautes et larges et d'arbres isolés. L'espèce connaît depuis quelques années un déclin au niveau national et européen. La moyenne vallée de Sambre, de Landrecies à Leval, constituait le dernier secteur de la région Nord-Pas de Calais où l'espèce nichait. Depuis 2009, la Pie-grièche grise ne se reproduit plus sur cette zone, ne trouvant plus les conditions nécessaires. On peut toutefois la voir ponctuellement en période hivernale. Un Plan national d'actions est en phase de finalisation. Mais depuis 2010, le Parc et le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas de Calais (GON) ont souhaité anticiper et monter une action expérimentale sur ce dernier secteur de nidification en moyenne vallée de Sambre. L'année 2011 a permis la réalisation de deux études préalables à l'écriture d'un plan d'actions ciblé pour ce secteur : un bilan des connaissances a été réalisé par le GON, et une enquête a été effectuée par une stagiaire du Parc auprès d'une vingtaine d'agriculteurs. Un volet sociologique puis un volet technico-économique ont notamment constitué cette enquête. Globalement les agriculteurs enquêtés perçoivent positivement le projet proposé par le Parc et l'enquête a permis d'estimer les outils et périodes favorables à la mise en œuvre d'actions de préservation/restauration de l'habitat de la Pie-grièche grise.

**Les autres espèces menacées**

En 2011, le Parc a suivi les plans de restauration d'espèces menacées concernant son territoire. Le Parc a ainsi participé aux réunions du Comité de suivi de l'étude de potentialité d'accueil du Castor d'Europe et de la Loutre portée par le Conseil régional, à la réunion annuelle du Plan régional d'actions (PRA) en faveur des Odonates (une étude sur les libellules présentée dans la fiche « Coordonner et mener des inventaires » entre dans le cadre de ce PRA), et a participé à l'inventaire du Râle des genêts lors d'écoutes nocturnes dans les secteurs de prairies humides du territoire dans le cadre du PRA en faveur du Râle des genêts (aucun chanteur n'a été contacté).



Prairie humide en moyenne vallée de Sambre



Pie grièche grise - Photo : Colette Seigneze



WECAN est un projet de coopération transnationale regroupant six partenaires : The Valleys Regional Park (Pays de Galles), The Welsh Assembly Government (Pays de Galles), The Nationaal Park Hoge Kempen (Belgique - Flandres), le Parc naturel régional de Scarpe Escault, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et Espaces Naturels Régionaux (ENRx).

Le projet vise à mener des actions destinées à accroître l'engagement du secteur privé, des visiteurs et des communautés locales vis-à-vis du patrimoine naturel, afin d'en faire usage de façon responsable et d'en tirer parti durablement. Les actions se dissocient en 4 groupes de travail :

AXE N°1 - Coordinateur : Park Hoge Kempen

Objectif : Identifier, développer et tester des techniques transférables d'analyse de la valeur économique du patrimoine naturel. Quatre actions successives sont envisagées.

AXE N°2 - Coordinateur : ENRx

Objectif : Développer, promouvoir et évaluer des exemples innovants d'implication du secteur privé (ex : entreprises responsables) vis-à-vis du patrimoine naturel. Quatre actions parallèles sont envisagées.

AXE N°3 - Coordinateur : Park Hoge Kempen

Objectif : Évaluer les mécanismes de « Visitor Pay-Back » (ex : dons faits par les touristes et utilisés pour la préservation d'espèces spécifiques) existants en vue de développer des modèles appropriés aux régions post-industrielles et de tester leur efficacité. Quatre actions successives sont envisagées.

AXE N°4 - Coordinateur : The Valleys Regional Park

Objectif : Stimuler l'économie en favorisant la participation des communautés à la préservation et à la valorisation économique du patrimoine naturel afin de favoriser l'employabilité.

Pour le Syndicat Mixte, le projet WECAN permet de « s'ouvrir » sur des actions de partenaires étrangers en échangeant sur les bonnes pratiques relatives, en particulier, aux campagnes d'adoption ou aux chantiers d'insertion. En 2012, la campagne thématique « Les fruitiers » a bénéficié des financements européens tout comme les activités de sensibilisation du grand public telles que la nuit de la chouette ou encore la nuit de la chauve-souris. Le 30 Novembre et le 1<sup>er</sup> Décembre 2011, l'Avesnois a accueilli le comité de pilotage transnational au coeur du site du Bol vert de Trélon, vestige du passé industriel de l'Avesnois.



Axe n°4 : exemple de chantier de plantations de vergers avec l'ESAT de Pont de Sains



Comité international de pilotage WECAN Bol-vert Trélon

-  Patrimoine naturel et eau
-  Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti
-  Développement rural
-  Écocitoyenneté
-  Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

Participation aux séminaires «Adoption» et «Mécénat» à Lille,  
Participation au séminaire EVALUATE NATURE à Bruxelles,  
Echanges au Pays de Galles et en Avesnois,  
20 arbres plantés avec l'ESAT Pont de Sains ou Bol vert à Trélon.

CONTACT

Guillaume Dhuiege  
Tél. : 03 27 77 51 63

PARTENAIRES

The Valleys Regional Park (Pays de Galles), The Welsh Assembly Government (Pays de Galles), The Nationaal Park Hoge Kempen (Belgique - Flandres), le Parc naturel régional de Scarpe Escault, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et Espaces Naturels Régionaux (ENRx).





Patrimoine naturel  
et eau



Cadre de vie,  
urbanisme,  
patrimoine bâti



Développement  
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

**QUELQUES CHIFFRES**

Une trentaine de personnes sensibilisées à la gestion différenciée,

Territoire de l'AMVS :  
13 mares restaurées/créées ;  
995 ml de haies diversifiées,  
24 arbres fruitiers et 119  
arbres bocagers plantés ;  
6807 m<sup>2</sup> de prairies fleuries  
semées.

Territoire de la CCR2H :  
3 mares restaurées chez  
l'habitant ; 64 ml de haies  
plantées sur terrains com-  
munaux, 307 ml de haies  
et 66 arbres plantés chez  
l'habitant.

**CONTACT**

Guillaume Dhuiège  
Tél. : 03 27 77 51 63

**PARTENAIRES**

AMVS, CCR2H, 2C2M, CPIE  
Bocage, Pays Sambre  
Avesnois

**Accompagnement des communautés de communes dans leurs actions Trame verte et bleue**

En 2011, le Parc naturel régional de l'Avesnois a mis en place des actions pour sensibiliser les acteurs privés (exploitants agricoles, entreprises, habitants, etc.) et les collectivités locales à l'importance des « trames bleues » (restauration, entretien, voire création de mares prairiales multifonctionnelles sur le territoire), ainsi qu'au maintien, à l'amélioration et au développement des « trames vertes ».

**Territoire de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (AMVS)**

En 2011, le Parc a accompagné techniquement l'AMVS dans son programme « 22, Vlà les mares ». Ainsi, il a rendu possible la restauration et la création de 13 mares sur les communes de Feignies, Ferrière-la-Grande, Maubeuge (ville porte), Boussois, Louvroil et Rousies, dans le cadre du plan « Paysage Trame verte » de la collectivité. Il a également accompagné les 8 communes rurales de l'AMVS (Colleret, Neuf-Mesnil, Elesmes, Cerfontaine, Vieux-Mesnil, Ferrière-la-Petite, Monceau Saint Waast et Obrechies) dans la définition de projets de plantations et de semis de prairies fleuries sur terrains communaux. Le 21 juin 2011, un premier module de sensibilisation à la gestion différenciée a été co-animé par le Parc, le CPIE Bocage de l'Avesnois et l'AMVS, sur la coulée verte de Feignies et a réuni une trentaine de participants



**Territoire de la Communauté de Communes rurales des Deux Helpes (CCR2H)**

En 2011, le Parc a également accompagné la CCR2H dans la mise en œuvre de ses actions TVB sur les territoires communaux et privés grâce au dispositif financier du Pays Sambre-Avesnois. Trois mares ont été restaurées chez trois habitants, dans un souci de préserver les fonctions écologiques, hydrauliques et paysagères de ces unités. En outre, près de 400 ml de haies diversifiées ont été plantées ainsi que 66 arbres bocagers et fruitiers.

**Territoire de la Communauté de Communes Maroilles Mormal (2C2M)**

Au cours de l'année, le Parc a également accompagné la 2C2M pour le développement de ses trames locales. Les habitants ont répondu nombreux à l'appel à projets « Plantations » et « Mares » ainsi que les communes de Maroilles, Bousies, Le Favril, Landrecies, Fontaine-au-Bois et Forest-en-Cambrésis.

Enfin, pour chacune des collectivités, le Parc a élaboré conjointement des contrats de reprise des végétaux plantés au cours de l'hiver 2010/2011.



Mare avant restauration



Mare après restauration

## Animation de la mesure 222 « Agroforesterie » du Plan Forêt Régional

**Projet :**  
Mis en œuvre  
de la trame  
verte et bleue

En 2011, le Parc a continué à animer la mesure 222 dite « Agroforesterie » du Plan forêt régionale, c'est-à-dire le dispositif d'aides publiques régionales en faveur des exploitants agricoles pour la plantation d'arbres fruitiers ou forestiers sur des parcelles agricoles. L'agroforesterie est une mise en valeur parcellaire de l'association d'une strate herbacée (ex : culture, élevage, maraîchage, etc.) et d'une strate arborée (ex : fruitiers, arbres bocagers de haut jet, en têtards, etc.), voire d'une strate arbustive. Ainsi, les exploitants agricoles, le plus souvent propriétaires, tirent des bénéfices sur le court terme ainsi que sur le moyen/long terme par la production de billes de bois et/ou de fruits (vergers double fin).

En Avesnois, l'animation a essentiellement reposé sur l'agroforesterie fruitière, à savoir la plantation d'arbres fruitiers (près de 780 arbres), sur systèmes prairiaux par trois séances d'information collective à Maroilles et à Le Quesnoy, avec l'appui du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG). A la demande des exploitants, une visite co-animée avec le CRRG sur l'exploitation de M. HARBONNIER de Gommegnies a permis d'échanger sur les modalités de plantation (dont le piquetage) et sur les débouchés existants ou à développer sur le territoire du Parc, en insistant sur la technicité que cela requiert.

Au bilan, 10 dossiers ont été montés par le Parc. L'expérience du Parc dans l'animation et l'accompagnement technique a été valorisée lors d'un séminaire organisé le 2 décembre 2011 à Lille, par Espaces naturels régionaux et le Conseil scientifique de l'Environnement ainsi qu'auprès d'une délégation brésilienne invitée par le Conseil Régional, le 8 décembre 2011.



Plantation d'arbres fruitiers chez M. Arbonnier (Gommegnies)



**LE QUERCITAIN**

### Les agriculteurs du Quercitain prêts pour les pré-vergers dans leur pré ?

jeudi 10.10.2011, 05:12 - La Voix du Nord

**[ LE QUESNOY ]**  
Les exploitants agricoles du Quercitain font actuellement l'objet de toutes les attentions des techniciens du parc naturel de l'Avesnois dans le cadre d'une démarche visant à promouvoir l'agroforesterie, entendez par là, la création de pré-vergers au beau milieu des cultures. PAR ESTELLE

**BAILLIEUX**  
tequesnoy@lavoixdunord.fr PHOTO ARCHIVES « LA VOIX »

Pour mieux se rendre compte de ce qui se cache derrière le terme barbare d'agroforesterie, il suffit de jeter un œil sur le verger conservatoire du Quesnoy.

**Pour défendre l'accès aux soins,**

Article de presse, Voix du Nord octobre 2012

-  Patrimoine naturel et eau
-  Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti
-  Développement rural
-  Écocitoyenneté
-  Évaluation, SIG

### QUELQUES CHIFFRES

Près de 780 arbres à planter pour l'hiver 2011-12, sur 17,45Ha de prairies en système pré-vergers  
Communes concernées : Felleries, Maroilles, Cartignies, Etroeungt, Fourmies, Petit-Fayt, Beaufort-sur-Sambre, Beugnies et Larouillies.

### CONTACT

Julia Ouallet  
Tél. : 03 27 77 52 65

### PARTENAIRES

CRRG, Conseil régional, ENRx, CSE, DDTM Nord

## Conseils en aménagement paysager et plantations auprès du grand public



Patrimoine naturel  
et eau



Cadre de vie,  
urbanisme,  
patrimoine bâti



Développement  
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

### QUELQUES CHIFFRES

371 commandes pour 9 325 arbres et arbustes en 2010-11 dont 513 fruitiers, 2 dates et 2 livraisons, 9 demi-journées de formation pour 137 participants, Environ 40 conseils téléphoniques en plantation et 13 par courriels, 5 EPCI et 4 entreprises conseillés dans leurs aménagements.

### CONTACT

Stéphane Marache  
Tél. : 03 27 77 51 60

### PARTENAIRES

Espaces naturels régionaux  
AMVS

En 2011, les techniciens du Parc naturel régional de l'Avesnois ont continué à apporter des conseils en plantations aux particuliers et notamment à ceux ayant acheté des plants via l'opération « Plantons le décor ». Au total, 177 personnes ont bénéficié de l'expertise du Parc via différents ateliers d'information, de démonstrations de tailles de fruitiers haute-tige et palissés ainsi que des conseils personnalisés sur des sollicitations spécifiques.

Par ailleurs, le Parc s'est engagé aux côtés des porteurs de projets locaux pour :

- Suivre les aménagements autour des carrières de Dompierre-sur-Helpe, Wallers en Fagne et Bellignies,
- Suivre les jeunes haies d'aubépines le long du Gazoduc « Artère des marches du Nord-Est » (Communes de Bavay, Audignies, Boussière-sur-Sambre, Sains Rémy du Nord, Ecuelin, Saint Aubin, Saint Hilaire sur Helpe, Haut lieu, Boulogne sur Helpe, Etroeungt, Larouillies) ainsi que suivre la haie communale d'Amfroipret,
- Conseiller et apporter son expertise auprès des communes d'Anor, Lez-Fontaine, Haut Lieu et Bellignies,
- Recommander Noréade sur les aménagements écologiques et paysagers des futures stations de lagunage (Wattignies la Victoire, Eccles et Taisnières sur Hon).

### Zoom sur les 20 ans de l'opération Plantons le Décor

Coordonnée par ENRx, l'opération « Plantons le décor » a fêté cette année ses 20 ans avec le lancement de la campagne 2011-2012. Au bilan, la campagne 2010 - 2011 a recueilli 371 commandes pour 9 325 arbres et arbustes (8 812 arbres et arbustes champêtres et 513 fruitiers).

D'une part, la promotion de l'opération a été assurée par la mise à disposition de bons de commande envoyés dans les mairies, syndicats d'initiative, offices du tourisme et via le site de la Maison du Parc. Au total, 9 000 bons de commande ont été diffusés sur l'ensemble du territoire de l'Avesnois. D'autre part, elle a été relayée via la presse et autres supports de communication intégrant l'information.

Comme chaque année, trois prix ont été décernés aux 3 communes ayant planté le plus d'arbres par habitant. Les lauréats de la campagne 2010/2011 sont les communes de Marolles, Felleries et Villereau.



Trophée Plantons le décor 2011

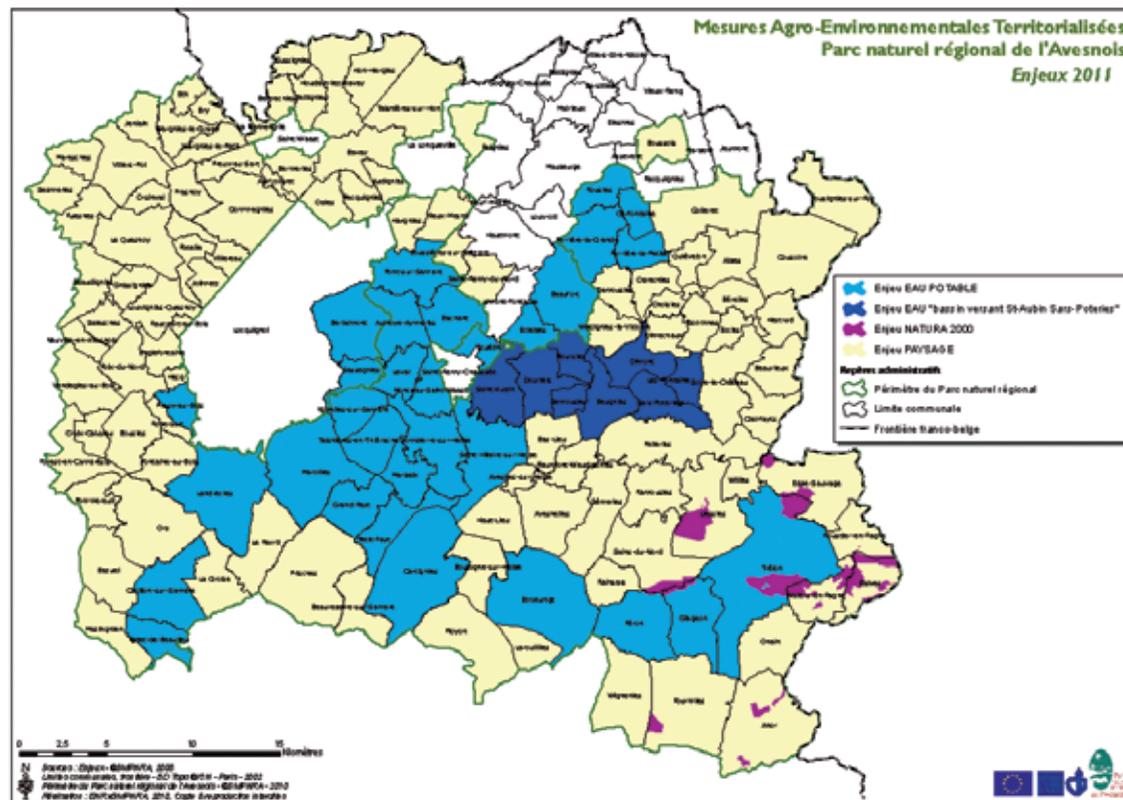
## Développer la contractualisation agro-environnementale

**Projet :**  
Mis en œuvre  
de la trame  
verte et bleue

Depuis les opérations locales mises en place en 1994, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois porte un projet agro-environnemental basé sur la contractualisation volontaire des exploitants agricoles du territoire. En 2011, le dispositif Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) financé par le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, l'Agence du Bassin Artois Picardie, la DRAAF et le FEADER s'est poursuivi avec un niveau de contractualisation le plus élevé en région, bien qu'inférieur à celui de 2010.

A la demande des financeurs, l'animation collective de cinq réunions, a insisté sur les mesures dites de Niveau 2, à savoir les plus ambitieuses du point de vue des objectifs et des enjeux affichés tels que la reconquête de la qualité et de la quantité des eaux (Enjeu « eau potable »), le maintien voire l'amélioration des éléments paysagers et structurants du bocage Avesnois (Enjeu « paysage trame verte et bleue ») et enfin, l'amélioration des pratiques sur le site Natura 2000 «Forêts, bocages et étangs de la fagne de Trélon et du plateau d'Anor» (Enjeu « Natura 2000 »).

Au bilan, 74 dossiers MAET ont été accompagnés sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, à l'exception des 8 communes rurales du Bassin Versant Saint Aubin-Sars Poteries sur lesquelles la Chambre d'Agriculture de Région est opératrice. Près d'une centaine d'agriculteurs ont été informés et sensibilisés aux objectifs agro-environnementaux du dispositif. Concrètement, en Avesnois 600 km de haies ont été contractualisées sous des mesures de gestion ainsi que 2150 arbres têtards, 175 mares prairiales sous des mesures de restauration et gestion; 2 600 ha de prairies sous des mesures de réduction voire suppression de la fertilisation totale et 83 ha sous des mesures de conversion en agriculture biologique. Enfin, 5 ha de cultures ont été converties en prairies.



Report des tracés de haies sur les photographies aériennes



Caractéristiques du bocage en Avesnois

-  Patrimoine naturel et eau
-  Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti
-  Développement rural
-  Écocitoyenneté
-  Évaluation, SIG

### QUELQUES CHIFFRES

74 dossiers MAET accompagnés (3 NATURA 2000, 4 conversion à l'agriculture biologique)  
Près de cent d'agriculteurs sensibilisés aux objectifs agro-environnementaux du dispositif MAET.  
600 km de haies et 2150 arbres têtards contractualisés,  
175 mares prairiales en cours de restauration,  
2 600 ha de prairies sous mesures de réduction voire suppression de la fertilisation totale,  
5 ha convertis en prairies,  
83 ha en conversion biologique.

### CONTACT

Guillaume Dhuiege  
Tél. : 03 27 77 51 63

### PARTENAIRES

Conseil Régional, État, AEAP, Europe, DDTM Nord



Patrimoine naturel et eau



Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti



Développement rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

6 communautés de communes engagées  
1 EPCI en programmation  
1400 km de haies engagés dans le dispositif

CONTACT

Guillaume Dhuiege  
Tél. : 03 27 77 51 63

PARTENAIRES

Conseil général, communautés de communes, communes du syndicat mixte du parc naturel régional, ADARTH/Chambre d'Agriculture de Région, ADUS.

Accompagner les dispositifs locaux et départementaux de gestion pérenne du bocage

Accompagnement des EPCI pour le maintien et l'entretien de leur patrimoine bocager

Le Conseil général du Nord a mis en place une politique d'accompagnement des communes et intercommunalités afin de les aider financièrement à maintenir et à entretenir leurs haies, en concertation avec les exploitants agricoles. La subvention départementale (80% du montant hors taxe) n'est accordée, pour les opérations d'entretien et de plantation, qu'après engagement de la collectivité à assurer le maintien des haies concernées pendant une période minimale de 5 ans.

L'intervention de la collectivité sur des terrains privés agricoles est effectuée dans le cadre d'une convention de mise à disposition du terrain d'assiette entre les agriculteurs et la collectivité.

En 2011, le Syndicat mixte du Parc a joué un rôle d'assistant à la maîtrise d'ouvrage auprès des intercommunalités adhérentes au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois. Deux nouvelles communautés de communes ont mis en place ce programme de préservation du bocage. Il s'agit de la Communauté de communes des Vallées de la Soire, de la Thure et de l'Helpe (173 km de haies engagées et 20 agriculteurs bénéficiaires) et de la Communauté de communes du Quercitain (197 km de haies engagées et 27 agriculteurs bénéficiaires). Le Parc a également accompagné la communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, dans le démarrage de son projet qui se concrétisera en 2012.

L'équipe technique a ainsi animé des réunions d'information auprès des agriculteurs, élaboré les cahiers des charges en vue de la consultation des entreprises et réalisé toutes les cartographies des haies à entretenir par les entreprises de travaux agricoles. Ces documents servent de base à la procédure du marché publique lancée par les EPCI.

Fin 2011, le bilan de l'opération s'élevait à plus de 1400 km de haies entretenues et maintenues grâce au concours financier des communautés de communes et du conseil général du Nord.





Depuis 1999, le site Natura 2000 « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor », dit « site 38 », bénéficie d'un document d'objectifs validé permettant la signature de contrats, de Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) ou de chartes entre l'Etat et les ayants-droits du site.

Les contrats et les MAET proposent une rémunération de travaux. De son côté, la charte inclut une exonération de la taxe foncière non bâtie (TFNB) et a comme but de préserver les habitats faunistiques et floristiques d'intérêt européens.

Le Parc assure le rôle d'opérateur (mise en place du comité de pilotage, révision du document d'objectifs,...) et d'animateur pour la mise en œuvre des actions.

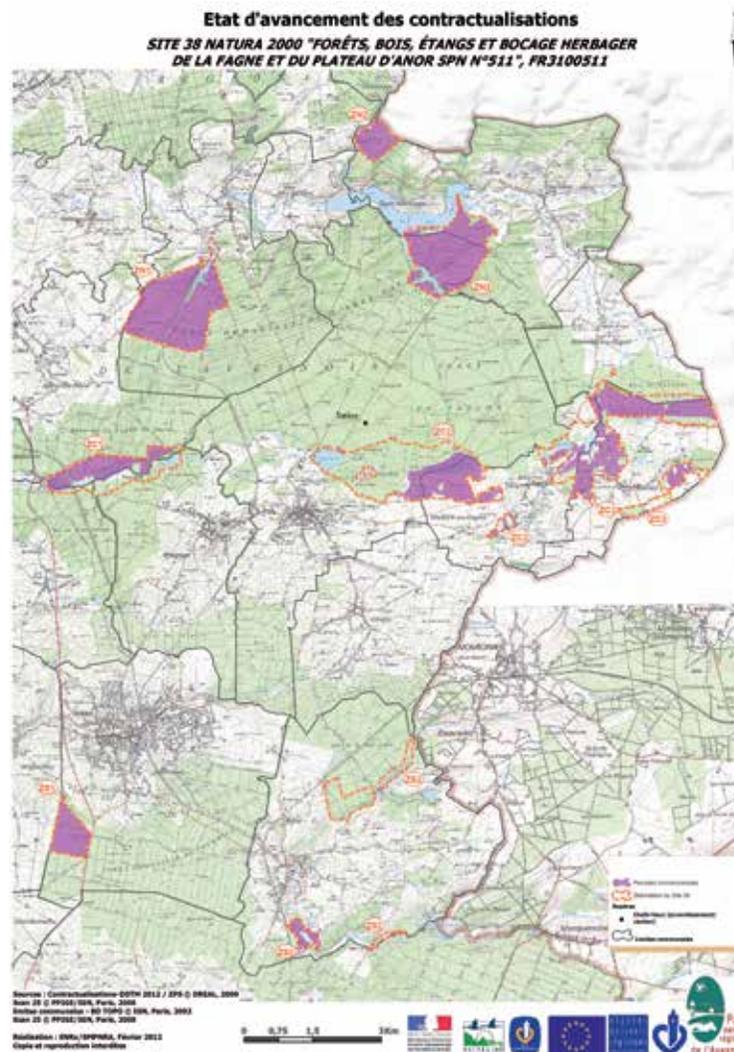
Dans ce rôle d'animation, le Parc a réalisé en 2011 :

- le montage de 3 dossiers MAET auprès d'agriculteurs exploitant des parcelles sur le site ;
- le travail de suivi du contrat Natura 2000 de la commune de Baives (réalisation des cahiers des charges et du suivi des travaux).

Au cours de l'année 2011, une recherche cadastrale exhaustive de tous les propriétaires du site a également été faite par le Parc, le but étant d'informer par courrier l'ensemble des ayants-droits sur la politique Natura 2000 et de leurs faire connaître les outils contractuels mis à leur disposition. Un envoi a ainsi été réalisé en octobre auprès de ceux-ci, à l'exception des propriétaires de la commune de Baives, pour laquelle un réaménagement foncier a nécessité un travail plus approfondi de recherche cadastrale. Pour cette commune, un nouvel envoi est prévu lors du premier trimestre 2012.



Débroussaillage RNR de Baives



## Évaluation du document d'objectif du site 38

En complément de l'animation de la contractualisation sur ce site Natura 2000, le Syndicat mixte du Parc a conduit, en 2011, une mission de bilan-évaluation du Document d'Objectifs (DOCOB), étape préalable à la révision de ce DOCOB. Le bilan a permis de rendre compte de l'ensemble des actions qui ont été initiées dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Concernant l'évaluation, elle permet d'analyser la cohérence du programme mis en œuvre avec les objectifs initiaux du DOCOB.

Au final, depuis 1999, le Syndicat mixte du Parc a accompagné 11 agriculteurs dans la contractualisation des mesures agro environnementales territorialisées pour un total de 91 hectares de prairies gérées en Natura 2000 (soit 44 % des surfaces prairiales et pelouses agricoles du site et une rémunération de 119 412 €) ; 10 propriétaires forestiers privés et publics dans la signature de contrats Natura 2000 forestiers sur une surface de 893 hectares : 68 % des surfaces forestières (soit une rémunération de 220 446 €).

- Patrimoine naturel et eau
- Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti
- Développement rural
- Écocitoyenneté
- Évaluation, SIG

### QUELQUES CHIFFRES

3 contrats MAET Natura 2000  
1 contrat « non agricole non forestier » suivi

### CONTACT

Fabien Charlet  
Tél. : 03 27 77 51 67

### PARTENAIRES

DDTM, DREAL, ONF, propriétaires fonciers publics et privés, Chambre d'agriculture, commune de Baives.

## Elaborer le document d'objectifs de la ZPS

Projet :  
Mise en œuvre  
de Natura 2000

 Patrimoine naturel et eau

 Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti

 Développement rural

 Écocitoyenneté

 Évaluation, SIG

### QUELQUES CHIFFRES

4 Assurances à maîtrise d'ouvrage sur le diagnostic socio-économique (Chasse, agriculture, sylviculture privée, sylviculture publique)  
6 000 hectares de forêts cartographiées  
500 questionnaires distribués aux chasseurs  
1 Comité de pilotage  
1 sortie d'observation (55 participants)

### CONTACT

Aurélien Thurette  
Tél. : 03 27 77 52 68

### PARTENAIRES

DREAL, DDTM, Conseil scientifique Régional du Patrimoine Naturel, GON, Aubépine, chambre d'agriculture de région, ONF, CRPF, COFNOR, Fédération départementale des chasseurs, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » est le seul site Natura 2000 de l'Avesnois classé en faveur des oiseaux. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, en tant qu'opérateur local de ce site, est responsable de l'élaboration de son document d'objectifs (Docob), document de diagnostic et d'orientation de gestion rédigé pour chaque site Natura 2000.

L'année 2011 a permis de finaliser les études du diagnostic ornithologique. Le diagnostic socio-économique a, quant à lui, été complété par quatre assistances à maîtrise d'ouvrage. L'ONF et le CRPF ont rédigé un rapport sur la gestion sylvicole locale et cartographié l'ensemble des bois et forêts de la ZPS. Ces cartographies serviront à identifier les parcelles forestières favorables à l'alimentation et la reproduction des oiseaux. La Fédération départementale des chasseurs du Nord a mené une enquête auprès des chasseurs pratiquant leur loisir sur le site et la Chambre d'agriculture de Région a apporté son expertise technique sur l'analyse de l'enquête agricole réalisée en 2010.

Un comité de pilotage a eu lieu le 22 juin 2011. Il fut l'occasion de présenter la compilation des données bibliographiques réalisée par le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais (GON), le suivi du Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*) mené par l'association Aubépine et les résultats de l'enquête agricole.

Une sortie d'observation, à l'attention des propriétaires et exploitants des parcelles de la ZPS, s'est déroulée le 6 juillet. Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Cigogne noire (*Ciconia nigra*), Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ou encore Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) étaient au rendez-vous.

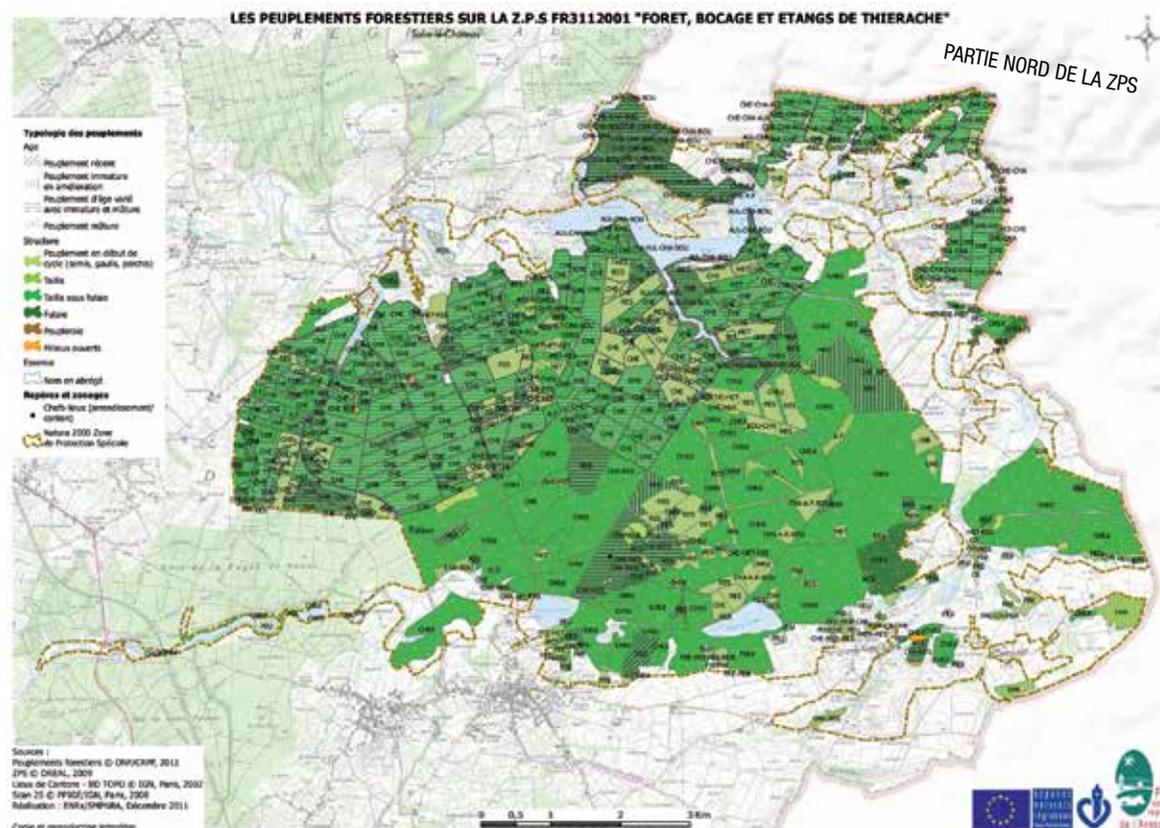
Les études écologiques et socio-économiques étant achevées, le diagnostic initial du site sera présenté au Copil lors du premier trimestre de l'année 2012. S'en suivront les groupes de travail pour une élaboration concertée des objectifs et des mesures de gestion du Docob.



Sortie ZPS



Trouvez le champignon !



## Élaborer le document d'objectifs du site 39

Projet :  
Mise en œuvre  
de Natura 2000

Le site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », appelé plus communément « site 39 », était le dernier site Natura 2000 de l'Avesnois dont la procédure d'élaboration du document d'objectifs (Docob) n'était pas engagée ou finalisée. Ce n'est plus le cas depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, date du premier comité de pilotage (Copil) lors duquel monsieur LETY, maire de la commune de Solre-le-Château et conseiller général du Nord, fut élu président de ce Comité de Pilotage. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois fut désigné opérateur local, en charge de l'élaboration du Docob.

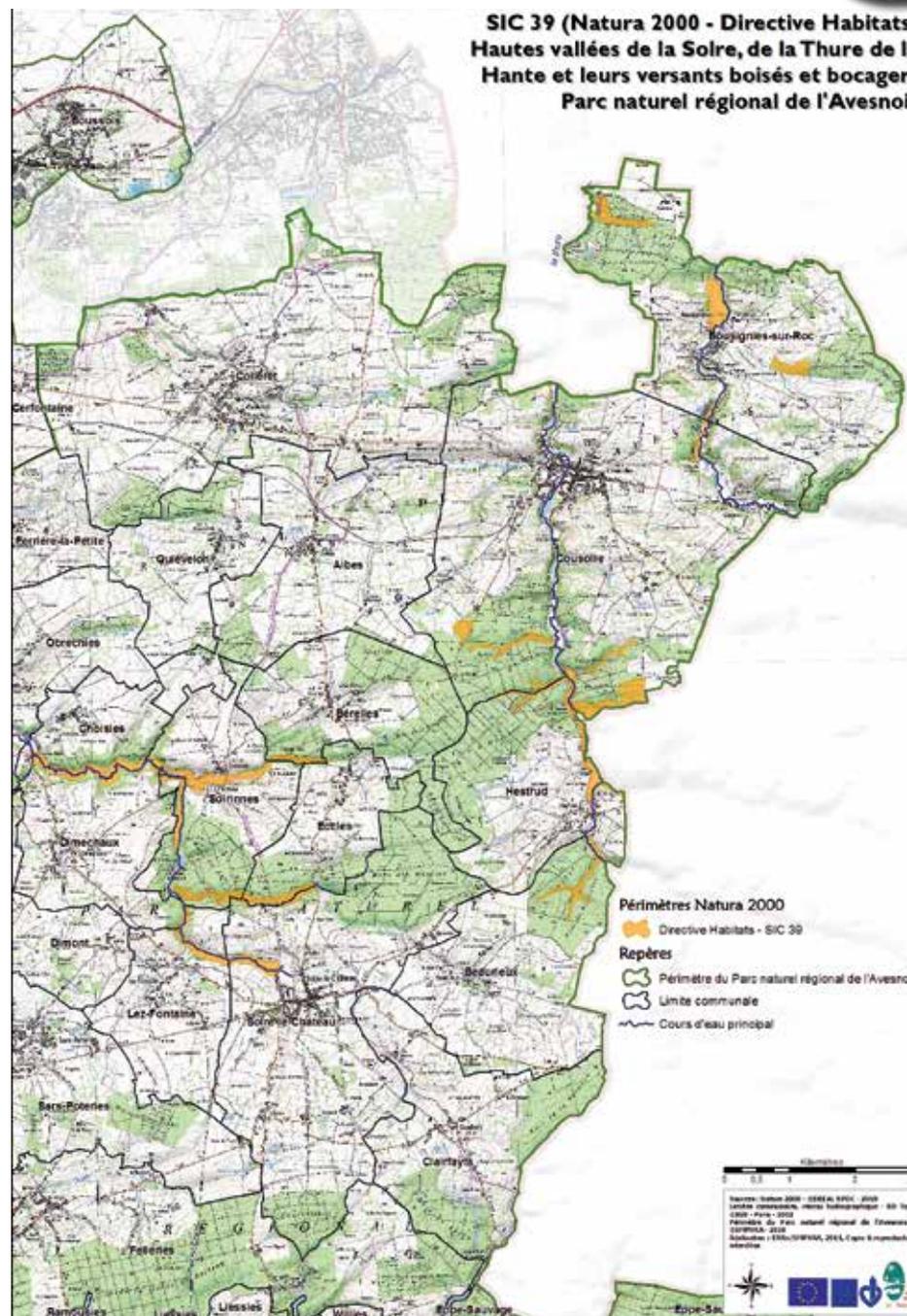
La Solre, la Thure et la Hante sont trois rivières situées en tête de bassin versant. Leurs eaux claires, fraîches et bien oxygénées sont favorables à plusieurs espèces et habitats naturels visés par la directive « Habitats, faune, flore », directive fondatrice du réseau Natura 2000 avec la directive « Oiseaux ». Ces cours d'eau abritent, entre autres, le Chabot (*Cottus gobio*), la Loche de rivière (*Cobitis taenia*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) pour les poissons, voire la Mulette épaisse (*Unio crassus*) (moule d'eau douce) et l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

Les versants boisés et bocagers, qui participent à la préservation de la qualité de l'eau de ces rivières, abritent également plusieurs habitats naturels et espèces justifiant le classement de ce site Natura 2000, comme les prairies de fauche peu fertilisées, les hêtraies acides, les ripisylves et des chauves-souris dont le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*).

L'année 2012 sera marquée par le lancement des études écologiques et socio-économiques programmées au diagnostic initial du site, première phase de l'élaboration du Docob. Ces études permettront d'évaluer l'état de conservation de cette richesse écologique, d'identifier l'importance socio-économique des activités humaines existantes et d'en préciser les pratiques.



Lamproie planeri



Patrimoine naturel  
et eau



Cadre de vie,  
urbanisme,  
patrimoine bâti



Développement  
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

### QUELQUES CHIFFRES

Superficie du site : 241 ha  
11 communes concernées  
2 Comités de pilotage réalisés  
4 études écologiques programmées (Habitats naturels - poissons et écrevisses - moules d'eau douce - chauves-souris)  
5 études socio-économiques programmées (pêche - sylviculture publique - sylviculture privée - chasse - agriculture)

### CONTACT

Aurélien Thurette  
Tél. : 03 27 77 52 68

### PARTENAIRES

DREAL, DDTM, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, CBNB, CMNF, Fédération Départementale de pêche et de protection du milieu aquatique, ONF, CRPF, COFNOR, Chambre d'agriculture de région...

## SAGE Sambre

Projet :  
Ressource en eau et  
milieux aquatiques

### Finalisation du SAGE Sambre

Engagé depuis 2003, l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sambre (SAGE Sambre) s'est véritablement précisé à partir de 2008 avec la négociation du contenu du programme d'actions. Ce programme a été validé le 25 février 2010, sous la forme d'un avant-projet. Mis à disposition pendant 4 mois à une large et ultime consultation, il n'a reçu que des avis positifs. Parallèlement une expertise juridique a été menée afin de s'assurer de la portée réglementaire du SAGE. Il a ensuite été soumis à enquête publique du 14 novembre au 16 décembre 2011. 38 remarques ont été récoltées. Ces remarques permettront de réaliser le document final du SAGE qui sera adopté par la Commission Locale de l'Eau au cours du premier semestre 2012, avant d'être approuvé par le préfet.



Altération des berges

### Animer la mise en œuvre des actions du SAGE Sambre

Afin d'atteindre les objectifs de « bon état » des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, le 9<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a prévu la mise en place d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Ces opérations ont été prévues sur des secteurs prioritaires pour l'« enjeu eau potable » afin d'améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles. A la suite de l'opération pilote sur les 8 communes du bassin versant de Saint-Aubin, Sars-Potterie, une opération similaire sur 45 communes du Sud de l'Avesnois a été lancée en 2010 par Noréade, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Le Parc naturel régional de l'Avesnois a été chargé de la réalisation du diagnostic de l'état des eaux superficielles. Ainsi, 436 km de cours d'eau ont été diagnostiqués et 4023 altérations y ont été recensées par type : absence ou l'insuffisance de ripisylve, piétinement des berges par les animaux, présence de rejets, obstacles à la continuité écologique (ouvrages hydrauliques), encombrements et autres altérations ponctuelles (franchissements agricoles, busages, berges artificielles, plantes invasives, rat musqué, étangs sur cours, pompages, curages...).

Un système de classes de qualité de l'état hydromorphologique des cours d'eau a pu être constitué suite à ce travail de diagnostic (voir illustrations ci-contre), mettant en avant le fait que l'ensemble du réseau hydrographique a subi des altérations physiques.

Il conviendra donc maintenant d'agir en premier lieu :

- Avec l'installation de clôtures, d'abreuvoirs ou de protections de berges pour résoudre les problèmes de piétinement.
- Via la plantation de ripisylves et l'entretien de la végétation riveraine pour résoudre les problèmes liés à la ripisylve.
- Par une intervention sur les ouvrages hydrauliques : restauration de la ligne d'eau et amélioration de la continuité longitudinale pour résoudre les problèmes d'obstacles à la continuité écologique.

En second lieu, avec l'intervention sur toutes les autres altérations physiques citées précédemment.

Patrimoine naturel et eau

Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti

Développement rural

Écocitoyenneté

Évaluation, SIG

### QUELQUES CHIFFRES

Une enquête publique réalisée  
122 communes consultées  
30 permanences tenues sur  
14 communes désignées  
comme lieu de permanence  
38 remarques obtenues

### CONTACT

Guillaume Caffier  
Tél. : 03 27 77 51 60  
Kévin Blanchon  
Tél. : 03 27 77 51 60

### PARTENAIRES

Commission Locale de l'Eau, Groupes experts et Commissions thématiques, Agence de l'Eau Artois Picardie, Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Préfectures, DDTM 59, Noréade

